



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers : 29
Communautaires en exercice : 22
Présents : 22
Votants : 26
Pouvoirs : 4

Date convocation : 27/02/2026
Affichage : 27/02/2026

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le 5 mars à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET, Jean-Claude MAYRAND.

Absents excusés : Julian GAILLARD, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Jean-Louis SOULIER, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Julian GAILLARD à Anne-Marie PIJEAU, Olivier ALLE à Thierry CHAZE, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND à Patrick FERRERES.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD.

Objet : OPERATIONS DE COUPE ET RAMASSAGE D'HERBES SUR LES TERRAINS DE LA CCHAM AUX ABORDS DU LAC DE NAUSSAC

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire que la CCHAM a lancé une consultation le 22 janvier 2026 par le biais d'une publication dans la Lozère Nouvelle afin de sélectionner un ou des prestataires pour assurer, sur la période 2026-2027, les opérations de coupe et de ramassage d'herbes sur les terrains limitrophes du Lac de Naussac à savoir :

- Lot n° 1 : Secteur Sud-Ouest du Lac de Naussac (5,53 ha)
- Lot n° 2 : Secteur Sud-Est du Lac de Naussac (6,96 ha)
- Lot n° 3 : Secteur Est du Lac de Naussac (4,68 ha)

La Commission d'Appel d'Offres a examiné les deux offres reçues lors de sa réunion du 24 février 2026 et proposé de retenir :

- Lot n° 1 : Monsieur Laurent MARTIN
- Lot n° 2 : Monsieur Laurent MARTIN
- Lot n° 3 : Monsieur Pierrot BARDOT

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

Vu l'avis favorable unanime émis par la Commission d'Appel d'Offres le 24 février 2026 ;



DECIDE d'attribuer les opérations de coupe et de ramassage d'herbes sur les terrains de la CCHAM aux abords du lac de Naussac, pour la période 2026-2027, dans les conditions suivantes :

- Lot n° 1 :
 - **Exploitation agricole** : Laurent MARTIN
 - **Conditions financières** : 750 €/an
- Lot n° 2 :
 - **Exploitation agricole** : Laurent MARTIN
 - **Conditions financières** : 350 €/an
- Lot n° 3 :
 - **Exploitation agricole** : Pierrot BARDOT
 - **Conditions financières** : 500 €/an

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride
Le Président,

Francis CHABALIER